

(iv) Les autres directions du ministère

On a déjà noté que nos intérêts communs avec les Etats-Unis et le rôle prépondérant de ce pays dans les affaires mondiales sont tels que le ministère des Affaires extérieures, dans toutes ses activités, doit comprendre le mieux possible les objectifs, les initiatives et les actions des Etats-Unis. Cette vérité vaut non seulement pour les questions bilatérales, mais aussi dans le champ plus vaste des affaires internationales. Des directions aussi diverses que celles des affaires consulaires et des affaires des Nations Unies s'intéressent activement à nos relations avec les Etats-Unis: dans le premier cas, pour protéger les intérêts consulaires canadiens; dans le deuxième, pour que la Direction des affaires des Nations Unies et notre mission permanente auprès de l'ONU à New York entretiennent un dialogue continu avec leurs homologues américains. On peut en dire autant des travaux des autres directions. Il est intéressant de noter que la Direction de l'information consacre au moins un tiers de ses ressources à renseigner les Etats-Unis sur le Canada.

3. L'AMBASSADE DU CANADA A WASHINGTON

Notre personnel à Washington compte quelque 270 Canadiens, dont 19 sont des agents du ministère des Affaires extérieures. Le ministère fournit aussi un personnel de soutien de 47 membres, dont plusieurs servent l'ensemble de l'ambassade. Les autres ministères et organismes représentés sont les suivants: Défense nationale (162), Industrie et Commerce (18, dont 3 de l'Office de tourisme du gouvernement canadien), Energie, Mines et Ressources (1), GRC (4), Approvisionnements et Services (4), Travail (3), Conseil national de recherches (7), Finances (2) et Agence canadienne de développement international (1).

Tous les fonctionnaires canadiens à Washington relèvent de l'ambassadeur. L'ambassade elle-même comprend quatre sections: les affaires économiques; les affaires politiques; l'information et les affaires culturelles; les affaires administratives et consulaires. L'Annexe "C" indique ces sections sous la forme d'un organigramme.

L'ambassadeur s'occupe directement et personnellement des travaux de toutes ces sections. Sa juridiction sur les activités des autres secteurs de l'ambassade canadienne peut s'exercer moins directement, mais on doit lui faire rapport régulièrement et suivre ses avis et directives.

(1) La section des affaires politiques

Cette section se compose de sept agents. Ils s'occupent de l'ensemble des questions bilatérales et multilatérales. Ils se tiennent étroitement et constamment en relation avec les fonctionnaires du Secrétariat d'Etat et d'autres ministères et organismes du pouvoir exécutif. La section des affaires politiques doit aussi se tenir au courant des activités du Sénat, de la Chambre des représentants et des comités du Congrès qui intéressent directement le Canada ou, dans un contexte plus vaste, qui peuvent produire des effets que le Canada pourrait ressentir.